



Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
Avril/Mai/Juin 2018





➤ EDITO

A DEUX ANS DE L'ÉCHÉANCE ÉLECTORALE

(2020... normalement !) et malgré quelques imprévus, le programme de notre mandature se déroule de manière satisfaisante pour la commune.

C'est ce que vous allez découvrir dans ce bulletin municipal, avec la présentation par votre dévoué du compte administratif 2017, et celle de Georges Mazeaud, adjoint aux finances, pour le budget 2018.

Le vote du budget est toujours un événement important dans la vie de notre commune, il coïncide en général avec l'arrivée du printemps, il a été voté un peu plus tôt cette année, comme l'année précédente, en conseil municipal le 27 février 2018 (par 15 voix pour 2 abstentions et 0 contre).

Encore une fois, il est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des services et des élus ; notre préoccupation première est de répondre à vos besoins quotidiens, de maintenir et améliorer les services publics tout en recherchant des économies. Acheter mieux et dépenser moins en fonctionnement, pour pouvoir continuer à investir malgré un contexte assez défavorable.

Vous allez pouvoir aussi à travers nos écrits, vous familiariser un peu plus avec le service administratif de la mairie, pierre angulaire de notre commune, dernier volet de la présentation des services.

Marc GERAUDIE
Le Maire

△ COMPTES ADMINISTRATIFS 2017... LE COPIER-COLLER DU BUDGET... ET MÊME UN PEU MIEUX !

Ma conception de l'action municipale, et celle de l'équipe que j'ai l'honneur de conduire depuis mars 2014, est avant toute chose d'agir au plus proche des aspirations des Seilhacoises et des Seilhacois et au service de l'intérêt général (qui ne se confond pas avec les intérêts particuliers...) et ce, en dehors de toute considération politicienne ou partisane. **Le compte administratif 2017, bilan financier de notre commune, reflète presque à s'y méprendre le budget élaboré il y a un an, preuve s'il en était de la sincérité de nos écrits comptables.** La rigueur, dont nous faisons preuve par nécessité et par obligation, se situe dans ces chiffres.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 50 000 euros en 2017 (- 3 %), notamment grâce à la baisse des charges de personnel et à l'effort de tous les services pour que chaque dépense trouve une justification à la bonne marche de la commune.

Les recettes réelles de fonctionnement quant à elles sont restées stables : - 1 200 euros (- 0.06 %).

Nul n'est besoin d'être un analyste hors pair pour comprendre la spirale financière dans laquelle nous nous trouvons : des recettes stagnantes après un désengagement de l'état d'environ 95 000 euros depuis 2014, et la chasse au gaspi de l'autre côté, seule alternative qu'il reste à la commune pour survivre...

Malgré toutes ces déconvenues, à l'issue de cet exercice 2017, **la capacité d'autofinancement est en hausse**, et s'élève à 232 000 euros (+ 30 % par rapport à 2016), maigre consolation, car nous savons très bien que les années à venir vont être douloureuses et qu'il faudra toute notre attention et notre détermination pour faire face aux échéances à venir.

➔ Des investissements ciblés au plus juste...

Nos dépenses liées à des opérations d'équipement ou d'aménagement s'élèvent à 415 000 euros (opérations nouvelles : 252 000 euros, restes à réaliser : 163 000 euros).

La réalisation majeure concerne le PAB (plan d'aménagement du bourg : parking, toilettes publiques rue de l'église et aménagement du giratoire). Une attention toute particulière a été apportée à la sécurité routière (plateaux ralentisseurs avenue Jean Vinatier et route de la Valette pour 16 000 euros). Les enfants n'ont pas été oubliés (installation d'un tableau blanc numérique et nouveau mode de chauffage au centre de loisirs pour 15 000 euros). Les services techniques municipaux ont été équipés de nouvelles machines dans le cadre de l'engagement zéro phyto (balayeuse et automotrice de désherbage pour 38 000 euros) et enfin les riverains des lotissements du Puy Pinson et de la Valette profitent désormais d'une voirie neuve (31 000 euros). Je peux aussi citer l'accessibilité (13 000 euros), l'éclairage public (12 000 euros) et la fin des travaux route de Magueur première phase (17 000 euros). Pour nos recettes d'investissement, nous avons pu compter sur le résultat des comptes administratifs ainsi que sur la recherche du maximum de subventions pour chaque projet, le département, l'agglomération et l'État étant des partenaires essentiels dans chacun d'eux.





BUDGET



“Nous escomptons un excédent de fonctionnement de 186 730 € en 2018. Certes nous espérons que cet excédent sera supérieur au terme de cette année, tout comme celui de 2017 a été plus important que nos prévisions. C'est toujours réconfortant et cela souligne notre volontarisme budgétaire.”

Georges MAZEAUD

Adjoint en charge de la commission des finances

△ UN BUDGET 2018 “CONTRAINTE”

Dans le cadre de notre obligation de gestion rigoureuse, nous continuons avec la plus grande lucidité à gérer notre commune au plus juste, en considérant les baisses de dotations de l'État, les obligations d'entretien de nos équipements, le souhait de toujours proposer des services innovants et de rester à l'écoute de vos préoccupations.

Tout ceci est contraint par notre endettement, que nous continuons à faire baisser, notre trésorerie à laquelle nous portons une attention quotidienne et l'obligation de faire diminuer le déficit d'investissement si nous voulons nous donner des marges de manœuvre dans les années à venir.

Dans ces conditions, vous comprendrez que nous nous devons de gérer la chose commune avec la plus grande prudence. C'est ce à quoi nous nous astreignons et le budget 2018 en est la parfaite illustration.

➔ Un budget économe en fonctionnement...

En effet, en fonctionnement avec une baisse de 5.6 % des dépenses en 2018 par rapport à 2017, le budget que nous avons voté le 27 février dernier est volontairement économe. **La preuve en est par les deux chapitres les plus importants** qui voient les charges à caractère général baisser de 5.9 % tandis qu'il est prévu que les charges de personnel baissent une nouvelle fois cette année de 3.8 %. Ce dernier pourcentage prend en compte les charges de personnel mais pas les remboursements des emplois aidés qui, eux, sont en recette. Ce souci de transparence me fait vous livrer les chiffres dans leur juste valeur.

Une parenthèse sur ces contrats aidés qui arrivent à leur terme en 2018 et qui font maintenant l'objet de procé-

dures d'octroi plus encadrées : les contrats aidés dont nous avons bénéficié dans le passé nous ont permis de pourvoir au remplacement d'employés en fin de carrière et ce tremplin s'est avéré salutaire pour nos jeunes.

Les charges financières sont en baisse cette année encore. Nous rembourserons plus de capital que d'intérêt. Cela nous permet de dégager un léger supplément d'excédent de fonctionnement nécessaire au remboursement de la part du capital qui, elle, se retrouve en dépense d'investissement.

De nouvelles prises de compétences par Tulle Agglo viennent aussi diminuer les charges mais parallèlement et pour une quotité identique, elles diminuent aussi nos recettes.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous comptons sur la promesse de l'État, de ne plus diminuer les dotations et espérons dans le même temps, le maintien de nos recettes fiscales sans augmentation de nos taux de taxes communales, cette année encore.

➔ Près de 300 000 euros d'investissement...

Nous nous refusons à baisser les bras et souhaitons continuer à entretenir et développer notre commune, même si cela coûte et freine la diminution des reports déficitaires que nous devons résorber.

C'est dans cet état d'esprit qu'en 2018, **nous engageons 290 000 € d'investissements nouveaux** qui vont concerner la couverture du gymnase, l'environnement, l'école, l'église, la culture, l'accessibilité, la sécurité routière, le matériel municipal, l'éclairage public et divers aménagements.

En contrepartie, les subventions attendues pour ces projets s'élèvent à 104 000 € et la variation positive des restes à réaliser des années antérieures nous conduira à devoir réaliser un emprunt d'équilibre de seulement 31 000 €.

En matière de trésorerie, je dois vous dire notre inquiétude concernant sa surveillance que nous allons devoir accroître à partir du mois de septembre, période pendant laquelle les années passées, nous collections les recettes d'assainissement que nous n'aurons plus en 2018. Ceci est consécutif à **la perte de la compétence d'assainissement que Tulle Agglo a récupérée** depuis le 1^{er} janvier.

Vous le voyez, notre souci de gestion au plus près des intérêts de chacun, redevables que nous sommes de vous rendre des comptes, nous oblige à tout vous exprimer dans le moindre détail. Nous mettons tout en œuvre pour maîtriser l'endettement et donner à Seilhac les outils de son développement.



VIE DE LA CITE

△ LE SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE DE SEILHAC... À L'ÉCOUTE ET AU SERVICE DES CITOYENS TOUS LES JOURS

Suite à la publication de l'organigramme de la Municipalité de Seilhac dans le bulletin d'avril 2016, et après la médiathèque, le service technique, puis l'ALSH et le service scolaire, c'est au tour du service administratif d'être mis en exergue clôturant ainsi la présentation des différents services municipaux.

Le service administratif est composé de 4 personnes (3 agents et une responsable des services).

La première mission de ce service est de recevoir le public, de l'orienter et de le renseigner ; il est donc votre interlocuteur privilégié pour de nombreuses démarches. La large amplitude horaire d'ouverture (voir ci-après) permet une grande disponibilité et le traitement des demandes de chacun.

Horaires d'accès au service technique :

Lundi > 9 h - 12 h / 14 h - 18 h

Mardi, Mercredi, Jeudi > 8 h - 12h / 14 h - 18 h

Vendredi > 8 h - 12 h / 14 h - 17 h 30

Samedi > 9 h - 12 h

88:88

Chaque agent est polyvalent, mais a plus particulièrement en charge certains domaines :

■ **Nathalie Bouyoux** a en charge l'accueil physique et téléphonique, le secrétariat, la communication (gestion du site internet), l'établissement des documents à destination des usagers (arrêtés, ouverture temporaire de débits de boissons...), la gestion des dossiers d'inscription à l'école, la réservation des salles municipales.

■ **Nicole Brunie** gère l'état civil (enregistrement des mariages, décès, PACS, naissances, reconnaissance anticipée), l'urbanisme (enregistrement des diverses demandes d'autorisation du droit du sol), les dossiers d'aide sociale, la gestion des listes électorales.

■ **Fabienne Roume** s'occupe quant à elle de la comptabilité (facturation cantine, ALSH, garderie notamment), de la gestion du cimetière et de la gestion de la paye des agents municipaux.

■ **Agnès Geng est la directrice générale des services ;** à ce titre elle assure la responsabilité, la coordination et le pilotage des différents services de la commune (techniques, écoles, ALSH, administration, **soit 25 agents**). Elle gère les emplois du temps, les formations, les déroulés de carrière, les remplacements de tous les agents municipaux dans le souci permanent du bien-être de chacun et de la bonne marche des services. Elle apporte des informations, des conseils, elle est le relais du maire et des adjoints pour la bonne exécution des différentes décisions municipales. Elle gère également les finances de la commune, les marchés publics, les ressources humaines et le suivi des différents dossiers avec les partenaires de la commune (entreprises, communauté d'agglomération Tulle Agglo, conseil départemental).

BON À SAVOIR

■ **La compétence Assainissement a été transférée à Tulle Agglo le 1^{er} janvier 2018.** Tulle Agglo est donc désormais votre interlocuteur pour toute question ou problème rencontré.



Nicole, Agnès, Fabienne et Nathalie, une équipe compétente et disponible au service des seilhacois et seilhacoises



Permanence du maire et des adjoints (prendre rendez-vous au préalable)

► **M. le maire** ☞ tous les jours de 11 à 12 h et le mercredi après-midi de 14 à 17 h

► **Simone Crouzette** (1^{ère} adjointe, en charge des affaires scolaires et de l'enfance) ☞ **lundi, mardi, jeudi et vendredi** de 10 à 12 h

► **Jean-Michel Leyris** (2^e adjoint, en charge de l'entretien communal et des travaux) ☞ **mardi et jeudi** de 10 à 12 h

► **Georges Mazeaud** (3^e adjoint, en charge des affaires financières et du cimetière) ☞ **samedi** de 10 à 12 h

► **Christine Pouget** (4^e adjointe, en charge des aînés et de la vie de la cité) ☞ **mercredi** de 10 à 12 h



ENFANCE

△ RYTHMES SCOLAIRES... LA SEMAINE DE 4.5 JOURS PLÉBISCITÉE... À SEILHAC !



"Réjouissons-nous de voir que, à Seilhac, l'école républicaine a encore un sens, celui de la réussite scolaire de chacun quelle que soit son origine socio-culturelle..."

Simone CROUZETTE
Première Adjointe en charge
de l'enfance et de la jeunesse

Parmi les sujets de réflexion et les attributions d'une municipalité, l'un des plus importants concerne l'école ; non seulement pour ce qui est de la sécurité, des conditions de vie et du bien-être des enfants au sein des locaux, mais également de l'intérêt des élèves au travers des horaires et des rythmes scolaires.

La semaine scolaire depuis 2013 comprend 24 h d'enseignement réparties sur 4.5 jours de classe. Nous avons alors mis en œuvre un certain nombre de moyens humains et financiers pour assurer des activités périscolaires de qualité, permettant aux élèves, à la fois de bénéficier des meilleures conditions d'apprentissages grâce à 5 matinées de classe et de profiter de découvertes culturelles et sportives.

Cette année, le ministère de l'Éducation nationale a délégué aux communes une responsabilité lourde de conséquences pour l'avenir des élèves.

La règle commune d'organisation de la semaine sur 4.5 jours pouvait faire l'objet d'une demande de dérogation pour un éventuel retour à 4 jours, soit des journées jugées trop chargées quelques années auparavant et seulement 4 matinées au lieu de 5.

➔ Large concertation... et résultat concluant

La commission des écoles et la municipalité ont donc mené une réflexion et adopté une ligne de conduite.

Favorables au respect des 4.5 jours, nous avons néanmoins conduit une enquête auprès des 148 familles de l'école afin de connaître leur point de vue sur les activités proposées et l'organisation de la semaine.

Les résultats obtenus nous ont très largement confortés dans nos positions puisque, avec un pourcentage de retour de 87 %, **le taux de satisfaction est de 65 % pour les activités et de 75 % pour l'organisation de la semaine.**

Le vote en conseil d'école le 6 février a confirmé ce résultat avec 14 voix pour 4.5 jours et 6 voix pour 4 jours.

En résumé, **nous pouvons nous réjouir de voir que, à Seilhac, l'intérêt de l'enfant prime**, que son besoin chrono-biologique reste au centre des décisions.



BREVES

△ BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

■ ANTRECHATS (Noëlle ROSET) • Atelier de couture
13 bis rue Henry de Bournazel - Tél : 05 19 07 63 47



A NOTER JOURNÉE D'ACTION CITOYENNE

Le site touristique du lac de Bournazel est un atout indéniable pour Seilhac et nous souhaitons sensibiliser la population à la préservation de cet environnement.

C'est pourquoi en septembre, après la saison estivale, un appel sera adressé aux associations et aux particuliers, pour participer, sur la base du volontariat, à une opération "propreté du site". D'ores et déjà, chacun, dans un acte de civisme, peut agir afin de ne pas détériorer l'espace public.





Seilhac INFOS

△ SÉCURITÉ ROUTIÈRE... "ON NE LÂCHE RIEN" !

Voilà trois ans que nous réunissons différentes entités représentatives de notre commune pour échanger sur une chose qui préoccupe énormément de monde : la sécurité routière.

La municipalité met toute son attention et ses moyens, aussi bien administratifs que techniques, pour faire évoluer les mentalités de nos concitoyens. C'est ainsi qu'à l'invitation des élus, les pompiers, la gendarmerie, les parents d'élèves, les commerçants et les services techniques du département ont réfléchi à ces problèmes récurrents.

Dans une première phase, **l'avenue Jean Vinatier a été aménagée** à proximité du collège et des écoles. Suite à la réussite de cette première initiative, **il a été décidé de poursuivre la réflexion sur l'Avenue Nationale et la route de Brive**. Ces deux axes essentiels pour notre commune verront **courant 2018** des aménagements de sécurité y être installés : ceux-ci ne sont pas encore définis, il appartiendra à cette commission de décider du bien-fondé des différentes propositions de la municipalité.

Espérons que ces aménagements feront comprendre à tous que le respect des signalisations mises en place est indispensable au bien vivre ensemble.



△ ELAGAGE... Y PENSER AUSSI SUR NOS ROUTES COMMUNALES...

À l'instar du département et peut-être avec un peu moins d'insistance, il nous paraît indispensable de mettre en garde les propriétaires d'arbres et de haies qui débordent

sur la voie publique. Effectivement si le programme fibre optique doit remplacer inévitablement nos bons vieux fils de cuivre dans un avenir proche, il ne serait pas cohérent d'avoir de la fibre optique au milieu des arbres.

De plus les expériences nous ont démontré que les routes goudronnées restaient en bien meilleur état et résistaient bien plus longtemps à l'érosion lorsque les branches ne dépassaient pas sur la chaussée.

Nous demandons donc à tous les propriétaires sur la base du volontariat de bien vouloir faire le nécessaire, en prévision d'obligations futures.



△ PLUS... DE PLU...

La commission communale PLU (plan local d'urbanisme) a été amenée à se réunir le 30 octobre 2017 afin de discuter du bien-fondé de la poursuite des travaux. Rappelons que le PLU avait pour objectif d'organiser la constructibilité autour des axes routiers et des réseaux. Le projet initial était séduisant, mais sa mise en œuvre s'est heurtée à des contraintes administratives grandissantes au fur et à mesure de son avancée, aboutissant à une réduction drastique de la surface constructible sur le territoire de la commune, d'autant plus que les propriétaires concernés ne seraient pas forcément vendeurs.

Les discussions avec les services de l'État devenant dès lors de plus en plus difficiles, **la décision est prise à l'unanimité de la commission de stopper les travaux d'élaboration du PLU**, décision confirmée lors de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2017.

La carte communale continue donc de s'appliquer, sous couvert des différentes lois (ALUR notamment) qui viennent en limiter le périmètre.



>> DES NOUVEAUTÉS CETTE ANNÉE SUR LE PLAN D'EAU DE LOISIRS DU LAC DE BOURNAZEL

La première : le **"Tiki Wake Park" (télé-ski nautique électrique) va être repris par l'association Esprit Nature** (ex station sport nature de Tulle). Cette structure va proposer à sa clientèle outre le ski nautique, du paddle, du canoë, et des pédalos. Sans compter leurs nombreuses animations estivales autour de ce site : tir à l'arc, slake line, grimpe d'arbre, vtt électrique, etc.

La seconde : une entreprise privée va installer à proximité de la baignade **un stade nautique gonflable**. Cet équipement ludique et sportif, qui fonctionnera pendant les mois de juillet et août, occupera une surface d'environ 1 000 m², pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Pour conforter toutes ces installations et pour garantir la qualité de l'eau (réduction voire éradication des cyanobactéries), nous avons décidé de **ne pas ré-empoissonner le lac à titre d'expérience**. Nous savons que les poissons de fonds, de types carpes,

tanches et gardons, remuent la vase en permanence, ce qui pourrait constituer une des raisons pour lesquelles les cyanobactéries se développent assez rapidement en période de forte chaleur. Si nous voulons évoluer vers une eau de baignade très satisfaisante, il nous faut innover et trouver des solutions pérennes, notre but étant de **nous approcher au plus près du fameux "pavillon bleu"**.

>> LOTISSEMENT LES GRILLONS... CELA SE PRÉCISE

Dans le cadre de la politique de développement de notre cité, et après le succès qu'a connu le lotissement de la Valette, le conseil municipal a décidé **la création d'un nouveau lotissement**. Celui-ci se situera dans le prolongement de l'allée des Grillons, sur un terrain acquis par la municipalité en 2002, mais, pour raison de captage d'eau (sources de Magueur), l'autorisation de lotir n'avait pu être accordée.

Ce n'est que grâce au projet Vézère, qui doit solutionner nos problèmes d'alimentation en eau potable, que nous pouvons aujourd'hui prétendre à la constructibilité de cet espace. C'est donc **une dizaine de lots proches du centre bourg** qui seront en vente à partir de 2019.

>> DES TRAVAUX SUR L'ÉGLISE

Depuis deux années nous étudions un problème récurrent ; **l'entretien de la toiture de l'abside (chœur) et de la sacristie**. Des sommes importantes devant être engagées, il nous a paru opportun d'étudier toutes les solutions financières et techniques permettant de préserver au mieux les finances de la commune.

Après différentes études de faisabilité technique avec le concours d'un architecte habilité et des rapprochements avec nos financeurs habituels (Etat, département, agglomération, région), nous avons sollicité la Fondation du Patrimoine, afin d'envisager la **mise en place d'un financement participatif**. Nous ne sommes qu'au début de la mise en place du dossier, qui devrait être finalisé en cette fin d'année et voir les travaux débuter courant 2019.



>> LE FUNÉRARIVM... UN ENGAGEMENT DE CAMPAGNE... BIENTÔT UNE RÉALITÉ

Dans le cadre du programme municipal pour lequel nous avons été élus, la municipalité met tout en œuvre pour respecter ses engagements. C'est ainsi qu'après de nombreux contacts avec des entreprises privées, il a été décidé de vendre une parcelle de terrain, située derrière la micro crèche et le parking nouvellement réalisé, à un entrepreneur pour créer **un funérarium**. Cette activité qui faisait défaut à Seilhac va voir le jour en 2019.



Vous souhaitez recevoir le Bulletin Municipal par e-mail, contactez-nous à la mairie (communication@ville-seilhac.com) pour nous transmettre votre adresse électronique.



ZOOM SUR...

△ VENEZ NOMBREUX JOUER À NOTRE LUDOTHÈQUE !...

Au sein de notre médiathèque, un nouveau service vient de voir le jour : un espace ludothèque.

Il s'agit d'une première parmi les médiathèques du réseau de Tulle Agglo.

Ce projet a été initié et soutenu par **Anne-Sophie Mora et Juliette Bonnet**, nos deux bibliothécaires. Il a retenu l'attention du conseil municipal qui a voté unanimement en faveur de sa réalisation.

Le vendredi 23 mars, l'inauguration, animée par l'association tulliste "Air de Jeux", a remporté un grand succès, avec la participation de nombreux enfants et parents.



Désormais, une centaine de jeux sont disponibles, grâce aux achats réalisés, au partenariat avec l'association "Air de Jeux", ainsi qu'aux dons de particuliers, que nous tenons à remercier pour leur générosité.

Aux heures d'ouverture de la médiathèque, et en échange d'une cotisation de 5 € par an et par famille, toute personne inscrite à la médiathèque peut emprunter un jeu pour une durée de 3 semaines.

A tout âge de sa vie, chacun peut jouer, selon le niveau de difficulté du jeu.

Jouer, c'est prendre du plaisir, c'est observer, c'est réfléchir, c'est apprendre, c'est respecter des règles, c'est échanger, communiquer, s'ouvrir et se confronter aux autres, c'est être fier de gagner, mais aussi parfois accepter de perdre.

△ SE PROMENER EN TOUTE SÉCURITÉ JUSQU'AU LAC... C'EST POSSIBLE

Avec le printemps et les activités pleine nature, il est désormais possible de rejoindre le lac de Bournazel à partir du centre bourg, sans aucun danger de circulation, par **un sentier pédestre qui vient d'être aménagé** par les services techniques (Voir photo de couverture).

A partir du chemin du Bois de l'Arche, les marcheurs arriveront à une extrémité du camping qu'ils contourneront par la droite pour accéder au niveau du dojo et atteindre le lac.



> AGENDA

- **Vendredi 4 mai** : salle d'animation à 15 h 45, atelier jeux sur le thème du jardin organisé par la médiathèque
- **Samedi 5 et dimanche 6 mai** : au gymnase, tournoi de badminton
- **Dimanche 6 mai** : à la MAS de 10 h 30 à 13 h 30, concours de cuisine européenne organisé par le comité de jumelage dans le cadre du mois de l'Europe
- **Mercredi 16 mai** : à 14 h, après-midi ludique gratuit, venez jouer seul(e), en famille ou entre amis, organisé par la médiathèque
- **Vendredi 18 mai** : salle d'animation à 15 h 45, atelier créatif gratuit *(sur inscription 4 - 12 ans)* organisé par la médiathèque et à 17 h 30 club Kilitout
- **Vendredi 18 mai** : à la médiathèque à 17 h 30 club Kilitout
- **Samedi 19 mai** : à la MAS, repas année 50 organisé par l'association Enjoy Seilhac
- **Mercredi 23 mai** : salle d'animation à 9 h 30, lectures aux tout-petits "Les Comptinettes" organisées par la médiathèque
- **Mercredi 23 mai** : à la MAS à 14 h, atelier cuisine parents/enfants à partir de fruits et légumes *(prix libre sur inscription)* organisé par la médiathèque
- **Vendredi 25 mai** : à la MAS à 15H30, don du sang
- **Vendredi 25 mai** : salle d'animation à 15 h 45, lectures et jeux *(gratuit sur inscription)* organisés par la médiathèque
- **Dimanche 27 mai** : au lac de Bournazel, aquathlon (natation + course à pied) qualificatif pour les championnats de France jeunes organisé par Tulle triathlon
- **Vendredi 1^{er} juin** : salle Cerous à 18 h 30, projection : "Le potager de mon grand-père" à l'occasion de rendez-vous aux jardins organisé par la médiathèque
- **Samedi 2 juin** : au gymnase en journée, tournoi des enfants et match adultes organisés par le basket et repas animé en soirée
- **Dimanche 3 juin** : à la MAS toute la journée, "vide ta chambre" organisé par l'association des parents d'élèves
- **Vendredi 8 et samedi 9 juin** : 50 ans de l'A.S. Seilhac rugby : soirée animation musicale le vendredi, tournois et matchs le samedi et repas animé par Serge Conjat et son orchestre Lou Parca
- **Vendredi 15 juin** : à la MAS à partir de 18 h, retrouvailles des personnes ayant eu des échanges avec la ville d'Hilpolstein organisées par le comité de jumelage
- **Dimanche 17 juin** : au terrain de pétanque au lac, spectacle de fin d'année organisé par l'association A'Tous Cirk
- **Samedi 30 juin** : kermesse des écoles

Les coordonnées des personnes à contacter pour de plus amples renseignements sont disponibles sur le site internet de la commune dans la rubrique "**Liste des associations**".

Comme l'an passé, un agenda regroupant l'ensemble des manifestations estivales sera publié au mois de juin.

